

Conseil communautaire du 4 septembre 2014

Lieu : La Passerelle à Sainte Croix Vallée Française

Présents : 12 + 2 arrivés au point 3 de l'ordre du jour = 14

Procuration : 5 (M. PIGACHE représenté par M. ANDRÉ ; M.FAURE représenté par M.FESQUET ; Mme PRATLONG représentée par M. HANNART ; Mme SAINT PIERRE représentée par Mme GOISET, Mme BRUNETEAU représentée par M. DELORY)

Absents excusés : 5

Secrétaire de séance : Mme Annie GOISET

Présidente de séance : Madame Ardoine CLAUZEL

Total des voix : 14 + 5 = 19

Madame la présidente de séance fait part au Conseil de l'hospitalisation de Monsieur PIGACHE, président, et au nom de tous lui présente ses vœux de prompt rétablissement.

1. Demande d'ajout de trois points à l'ordre du jour par la présidente de séance :

- Désignation d'un référent pour le groupe de travail Tourisme
- Délibération sur l'échange des parcelles du village Vacances du Martinet
- Délibération sur l'adhésion au Groupement de commandes du SDEE

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents, l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 25 juillet 2014 :

Le Conseil approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Madame SORIANO et M. PLAGNE

3. Convention avec la SAFER dans le cadre de la vente du Village Vacances :

Une convention est proposée pour permettre aux futurs acquéreurs d'exploiter le village vacances du Martinet à compter du 12 Septembre 2014, la signature définitive ne pouvant se faire à l'issue de l'arrêt de l'exploitation locative du site par la communauté de communes le 7 septembre 2014 (retard pris dans les démarches nécessaires pour aboutir à la réalisation de la vente du Village Vacances en raison de la distraction de parcelles du Régime Forestier, du bornage pour échanges et signature des actes d'échanges)

Pour information, le compromis de vente a été signé par la SAFER. La SAFER propose la signature d'un bail avec les acquéreurs aux conditions suivantes :

- Bail rural pour un an maximum, qui prendra fin au jour de la vente
- Une clause prévoit que toutes les réparations nécessaires seront faites par le preneur sans recours possible auprès de la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons
- Le bail sera conclu pour un euro symbolique
- Si au bout de 4 mois la vente n'a pas pu avoir lieu, une location de 1000 € par mois sera demandée.

DE 2014_114 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : la convention de mise à disposition proposée par la SAFER est adoptée à l'unanimité

Informations complémentaires liées au Village Vacances du Martinet :

- le bilan de la saison touristique au Village de Vacances est présenté. Il est déficitaire en fonctionnement et en investissement. Le déficit cumulé du Budget Village Vacances est de 87 000 € en investissement et 47 700 € en fonctionnement.

- Le docteur Maréchal de St Etienne VF demande si la mise à disposition d'un studio au Village Vacances pour les médecins stagiaires ou remplaçants pourra être pérennisée. Cette demande sera étudiée en Bureau sur une possibilité de prise en charge d'un studio par la Communauté de communes lorsqu'il s'agira d'un stagiaire, et une prise en charge par la commune de St Etienne VF pour un remplaçant.

4. Echange de parcelles entre la communauté et la commune de St Etienne et M. Martino :

En séance du 2 juin dernier, les élus de la communauté ont délibéré sur l'échange de deux parcelles (H 924 et 925) ainsi qu'une régularisation de la parcelle H1161. Suite au bornage effectué par FIT Conseils en date du 29 Juillet 2014, d'autres parcelles sont concernées. Une délibération est nécessaire pour :

1. Valider l'échange des parcelles concernées selon le tableau ci-dessous
2. désigner le notaire en charge des actes notariés
3. définir la valeur de la transaction : 1 € symbolique
4. valider la prise en charge des frais notariés par la communauté

2014_123 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'échange de parcelles selon le tableau ci-dessous
- désigne Maître Joël MIR, notaire à Anduze (30) pour réaliser les actes notariés
- défini la valeur de la transaction à 1 € symbolique
- valide la prise en charge des actes notariés par la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons.

Ancien N° de parcelle	Propriété de	Nouveau N°de parcelle	transfert de propriété à
1247	Communauté de Communes	1604 1605 1606 1607 1611	Commune Saint Etienne Vallée Française
		1603 1602	Communauté de Communes
		1608 1609 1610	M.MARTINO Dominique
923	Communauté de Communes	1601	Communauté de Communes
		1600	Commune de Saint Etienne Vallée Française
924 – 925	Communauté de Communes	924 – 925	Commune de Saint Etienne Vallée Française
1161	Commune de Saint Etienne Vallée Française	1595	Commune de Saint Etienne Vallée Française
		1596	Communauté de Communes
		1597	Communauté de Communes
897	M. MARTINO Dominique	1587	Communauté de Communes
		1588	Communauté de Communes
		1589	M. MARTINO Dominique
971	M. MARTINO Dominique	1590	Communauté de Communes
		1591	Communauté de Communes
		1592	M. MARTINO Dominique
972	Commune de Saint Etienne Vallée Française	1593	Commune de Saint Etienne Vallée Française
		1594	Communauté de Communes

5. Distraction du régime forestier de parcelles de la RD983 :

Suite au courrier adressé par l'ONF concernant des parcelles le long de la RD 983 vendues au Conseil général de la Lozère en 2000 pour des travaux d'agrandissement de la chaussée, il est proposé de valider la soustraction de ces parcelles du régime forestier et de s'engager à acheter l'équivalent en surface forestière soit 15a et 78ca pour les placer en gestion forestière auprès de l'ONF. Cette opération est identique à celle faite pour le village vacances du Martinet pour 4.2963 ha (la surface forestière totale à acheter sera de 4.4541 ha).

2014_115 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : Le Conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

Le Conseil demande aux communes de signaler à la SAFER les terrains forestiers qui pourraient être mis à disposition.

6. Désignation des délégués locaux du Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

La communauté de communes adhère au CNAS (l'action sociale est un droit pour tous les agents territoriaux depuis les lois du 2 et 19 février 2007 relatives à la fonction publique territoriale). Cet organisme propose différentes prestations au bénéfice des agents. Le renouvellement des délégués locaux se fait à chaque élection municipale. Ils sont élus pour toute la durée de leur mandat soit 6 ans. Deux collègues sont prévus, un collègue des agents dont la déléguée est Fanny BERDER et un collègue des élus pour lequel il est nécessaire de désigner le délégué. Monsieur DELORY est candidat

2014_116 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : Le Conseil désigne à l'unanimité M. DELORY délégué local du collège des élus au CNAS.

7. Désignation d'un délégué de la communauté de communes à l'Office de Tourisme Intercommunal.

Suite au décès de M. Roger VERDELHAN, les membres du Conseil doivent désigner un nouveau délégué de la communauté de communes pour l'Office de Tourisme Intercommunal (pour mémoire, M. Jean HANNART est délégué). A noter que l'élu candidat ne doit pas être déjà délégué pour sa propre commune. Madame BAILLOU est candidate.

2014_117 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : Le Conseil accepte à l'unanimité, la candidature de Madame BAILLOU Anne-Marie comme déléguée de la Communauté de communes auprès de l'OTI.

8. Désignation d'un référent pour le groupe de travail Tourisme :

M. VERDELHAN était le référent du groupe de travail Tourisme, il s'agit de nommer un nouveau responsable pour le groupe de travail Tourisme.

2014_118 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : A l'unanimité, le Conseil désigne Madame BAILLOU référent du groupe de travail Tourisme.

9. Appel à projet SAFER :

Il est proposé de répondre à l'appel à projet de la SAFER intitulé « stockage de foncier pour favoriser l'installation progressive en agriculture » (lien avec les actions Terra Rural). Les principaux engagements dans cette action innovante sont :

- Pour la SAFER : l'avance des acquisitions de foncier, la recherche d'exploitants, la gestion des conditions de location sur une durée de 5 ans,
- Pour la collectivité : la prise en charge des frais d'acquisition, assurer le suivi du nouvel installé, le rachat du foncier à la SAFER si l'exploitant fait défaut.

Il est demandé aux élus de valider le principe de l'appel à projet SAFER qui est en cohérence avec les actions menées dans le domaine agricole par la collectivité. A noter que le dossier doit être retourné avant le 1^{er} octobre 2014.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire propose que le dossier soit d'abord étudié en commission agriculture le 15 septembre pour une délibération au prochain Conseil communautaire fin septembre.

10. Charte forestière :

Suite à des actions de préfiguration de la charte forestière de territoire définies et validées en comité de pilotage le 27 février 2014, il est demandé aux élus de la communauté de donner un accord de principe sur le projet et le budget prévisionnel de l'action « lien agriculture et Forêt » (diagnostics agricoles et forestiers, réalisation de fiches-exemples sur des agriculteurs valorisant leurs bois et visites sur sites). L'engagement financier de la collectivité sur cette action sera au minimum de 62.50 € HT et au maximum de 312.50 € HT.

2014_120 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : Le Conseil communautaire accepte cet engagement à l'unanimité.

11. Natura 2000, participation financière des communes :

En mai 2014, les communes présentes sur le territoire du site et ne faisant pas partie de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, ont été sollicitées pour participer financièrement à la part d'autofinancement du budget 2014. 7 communes sont concernées. Il s'agit de valider la clé de répartition des participations des communes au financement du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet. Elle est calculée en % de la surface de chaque commune dans le site Natura 2000 conformément au tableau ci-dessous :

Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Nom de la commune	Surface de la commune dans le site Natura 2000 (ha)	Correspondance en pourcentage	Participation financière par commune pour l'exercice 2014 (euros)
Communauté de communes La Vallée longue, du Calbertois en Cévennes	ST-ANDRE-DE-LANCIZE	819,854	3,38	150,86
	ST-GERMAIN-DE-CALBERTE	3670,37	15,12	675,39
Communauté de communes Tarnon Mimente	BARRE-DES-CEVENNES	561,525	2,31	103,33
	VEBRON	335,031	1,38	61,65
Ales agglomération	ST-JEAN-DU-GARD	742,042	3,06	136,54
	ST-PAUL-LA-COSTE	96,3302	0,40	17,73
	MIALET	2381,28	9,81	438,18

2014_121: adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette répartition.

Rappels pour mémoire de la part M. Luc CAPON, chargé de mission Natura 2000 :

- *souhait que chaque commune désigne un élu référent Natura 2000*
- *le budget 2015 Natura 2000 doit être adopté avant le 31 octobre 2014*

12. Etat des services régularisables :

La Caisse Nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNARCL) a sollicité la collectivité, à la demande de Madame FESQUET Maryse pour régulariser l'état des services pour les périodes effectuées sous le régime IRCANTEC. Le montant des cotisations patronales dues est de 977.93 €. Madame Fesquet a travaillé pour le SIVOM.

2014_122 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : Le Conseil communautaire approuve le versement de ces cotisations à l'unanimité.

13. SDEE : Convention de groupement de commandes dans le cadre du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non dangereux

Dans le cadre du programme départemental de rénovation des déchetteries, des travaux d'aménagement et de mise aux normes doivent être envisagés. Le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE) propose une convention constitutive d'un groupement de commandes permettant de désigner des prestataires uniques pour la maîtrise d'œuvre et la fourniture de certains équipements. La convention proposée précise que les marchés de travaux liés à cette opération (voirie, génie civil et réseaux...) n'entrent pas dans ce groupement.

2014_124 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention : Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte de signer la convention de groupement de commandes du SDEE.

Questions diverses :

- Pour information, des devis sont demandés pour la réfection du chemin d'accès au centre d'inerte.
- Changement de tarifs de la taxe de séjour : une décision est à prendre avant le 31 octobre. La commission tourisme devra se réunir avant cette date. Les tarifs des Communauté de communes voisines seront demandés, pour comparaison. Proposition de présentation aux

loueurs de gîtes et chambres d'hôtes de l'effort financier de la communauté de communes pour le développement du tourisme (financement de l'OTI, entretien des sentiers de randonnée ...).

- Commission OM : réunion à prévoir avant fin octobre, début novembre 2014.
- Site internet de la Communauté de communes : les élus souhaitent que la mise en place du site se fasse rapidement.
- La commune de St Etienne présentera une fiche projet GAL pour la réalisation d'un Relais Services Publics.
- Info PLUi : le travail a commencé, le COPAGE réalise un diagnostic agricole. Réunion prévue le 3 octobre à Florac.

La séance est levée à 20 heures 15.

